

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2014

**DELIBERATION N° DEL120-14**

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20141128-DEL120-14-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2014  
Date de réception préfecture : 28/11/2014

L'an deux mille quatorze, le 17 novembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 10 novembre 2014  
s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI,  
M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, et  
MM. R. BAH, P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, S. DUBOIS, A. DUSSERRE, H. EL GARÈS,  
J. FABBRO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, J. PAVAN, Y. PERRIER, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> Nadège AMBREGNI (Pouvoir à Sylvie CUSSIGH en date du 17/11/14)  
M<sup>me</sup> Alberte BONNIN DESSARTS (Pouvoir à Michèle BREUILLE en date du 17/11/14)  
M. Georges MORIN (Pouvoir à Isabelle BEREZIAT en date du 17/11/14)  
M. Claude SERGENT (Pouvoir à Jean PAVAN en date du 17/11/14)  
M<sup>me</sup> Christine TISON (Pouvoir à Pierre VERRI en date du 17/11/14)

**Absents excusés :**

M. Daniel FINAZZO

M<sup>me</sup> Chantal FERRACIOLI a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Délégation de service public de l'eau : rapport du  
délégataire.**

**Rapporteur : Jacques FABBRO**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, est  
établi par le délégataire de service public.

Le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant  
notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la  
délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti  
d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du  
service public.

Il est précisé que ce rapport est disponible et consultable au secrétariat général de la mairie.

Les conseillers municipaux entendent l'exposé et prennent acte du rapport du délégataire.

**Conclusions :**

Le conseil municipal prend acte du rapport à l'unanimité

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 17 novembre 2014.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI